



Egalité Femme/Homme, un accord en trompe-œil

Après six mois d'un pseudo dialogue social, le constat est amer. La Direction n'a tenu aucun compte du rapport du cabinet d'experts SEXTANT que la CFDT et la CGT avaient missionné pour tenter d'analyser au plus près la situation de l'égalité professionnelle dans notre entreprise. La CFE-CGC n'a pas souhaité s'associer au mandatement du cabinet SEXTANT.

Là où les experts ont relevé plus d'une cinquantaine de cas susceptibles de relever de l'inégalité de traitement salarial, la Direction, en choisissant de classer les 1400 salarié-e-s de Canon France dans 147 métiers et en maximisant la différence de salaire « acceptable », n'en a identifiés que 16.

Il est probable que si la Direction avait au moins accepté de réduire le nombre des métiers en les rapprochant pour n'en conserver qu'une trentaine au maximum, comme le préconisait depuis le début des négociations la CGT, les experts auraient mis en lumière de plus nombreuses discriminations salariales.

C'est sans doute la raison pour laquelle elle s'est arcboutée aux 147 métiers qu'elle a unilatéralement déterminés, refusant même de retenir la proposition alternative de SEXTANT de comparer les rémunérations des salarié-e-s selon les catégories de la Convention Collective de la Métallurgie.

Rappelons que dans le premier projet d'accord, la Direction écrivait, le 15 juin 2015 : « *en termes de salaire, l'absence de mixité ne permet pas de faire une étude comparative significative entre le salaire des hommes et celui des femmes. Néanmoins, dans les métiers où il y a une mixité, nous ne constatons pas d'écart significatif entre les salaires* ». Tout était dit.

D'ailleurs, il n'y a pas eu d'accord signé cette année-là et un plan d'actions fut mis en place unilatéralement par l'employeur, lequel, comme nous l'avions prédit à l'époque, n'eut aucun effet positif sur les inégalités entre les femmes et les hommes chez Canon France.

Pour ne pas désavouer la Direction Générale qui avait pris cette position en 2015, nos responsables actuels ont donc trouvé la méthodologie qui permettait de ne révéler que quelques cas de discriminations.

Nous avons noté, avec regret, la décision de nos collègues de la CFE-CGC de signer la proposition de la Direction d'un accord visant à l'Egalité Professionnelle dans notre entreprise.

Pour sa part, la CGT ne rentrera pas dans les contradictions et les manipulations de la Direction. Nous laissons les salarié-e-s juges de la situation et des prises de position des uns et des autres.

L'égalité professionnelle ne devrait pas se discuter. Elle se marchandé encore moins. Pourquoi et selon quels critères trier les cas, en corriger certains et en occulter d'autres ?

Toute inégalité de traitement entre les sexes est illégale et doit être combattue.

Pour ces raisons, la CGT ne signera pas l'accord proposé par la Direction.